

Fraude fiscale : pourquoi cinq grandes banques ont été perquisitionnées mardi en France

Par Danièle Guinot

Publié le 28/03/2023 à 12:13 ,

Mis à jour le 29/03/2023 à 10:46

DÉCRYPTAGE - Le parquet national financier a perquisitionné ces établissements, dont BNP Paribas, Société générale et HSBC, suspectés d'avoir permis à des investisseurs étrangers d'échapper à l'impôt sur les dividendes.

La période est décidément compliquée pour les banques. En France, cinq grands établissements ont été perquisitionnés mardi, dans le cadre d'enquêtes ouvertes par le parquet national financier (PNF) sur des soupçons de « blanchiment aggravé de fraude fiscale aggravée » et de « fraude fiscale aggravée ». Une opération hors norme, « *la plus importante de l'histoire du PNF* ».

BNP Paribas, Société générale, Exane (société de gestion, filiale de BNP Paribas), Natixis (groupe BPCE) et HSBC sont suspectés d'avoir mis en place des montages financiers complexes, appelés « CumCum », pour permettre à des investisseurs étrangers d'échapper à la taxe sur les dividendes d'actions d'entreprises françaises cotées. Concrètement, le procédé consiste pour un non-résident à transférer temporairement la propriété juridique de ses titres à une banque tricolore, « *autour de la date du versement du dividende* », explique le PNF dans un communiqué, confirmant les informations du journal *Le Monde*.

Les établissements bancaires étant domiciliés en France, ils ne paient pas d'impôts sur le dividende perçu. Le gain fiscal peut ensuite être partagé entre la banque et l'investisseur (particulier ou le plus souvent gestionnaire de fonds). Et ce dernier récupère ses titres avec les dividendes après l'opération. Mardi, seuls Société générale et BNP Paribas ont reconnu que leurs locaux étaient perquisitionnés. Ce dernier n'a pas souhaité « *commenter une instruction en cours* ». Les autres établissements n'ont pas réagi.

Des pratiques identifiées dès 2017

Les cinq perquisitions étaient toujours en cours en fin de journée et elles devaient se prolonger dans la nuit. Les pouvoirs publics ont mobilisé à cet effet des moyens considérables : les opérations ont été menées par pas moins de 16 magistrats du parquet financier (sur 19 en poste), 150 enquêteurs (sur un total de 250) du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF), rattaché à Bercy, ainsi que six procureurs allemands du parquet de Cologne.

Dans l'Hexagone, les pratiques de contournement de la taxation sur les dividendes ont été identifiées dès 2017 par l'administration fiscale. Sept procédures ont été lancées entre 2017 et 2019 à l'encontre de banques françaises, avait expliqué, lors d'une audition au Sénat, Frédéric Iannucci, le chef du service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal à la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Seule une banque avait « *reconnu et accepté un redressement* ». L'administration fiscale a ensuite confié le dossier au PNF, qui a ouvert cinq enquêtes pénales en décembre 2021.

BNP Paribas et Exane ont été visés respectivement par une dénonciation obligatoire et une plainte de l'administration fiscale (DGFIP), permettant des poursuites pour fraude fiscale. Les trois autres banques n'ont pas fait l'objet d'une telle dénonciation, mais font partie des établissements visés fin 2018 par une plainte déposée par un collectif, Citoyens en bande organisée, autour du patron des députés PS, Beauprout Vallaud. Sur Twitter, ce dernier s'est « *félicité* » mardi de l'enquête du PNF après une plainte qui « *porte enfin ses fruits* ».

Redressement fiscal de plus de 1 milliard encouru

La grande majorité des établissements incriminés a toujours contesté toute irrégularité dans l'affaire, rappelant leur contribution à l'impôt en France. Désormais, les cinq établissements dans le collimateur de la justice encourrent au total plus de 1 milliard d'euros (voire 1,5 milliard) de redressement fiscal. Ils pourraient en outre écoper d'une amende pénale pour « *blanchiment aggravé de fraude fiscale aggravée* », qui, dans certains cas, pourrait représenter « *jusqu'à 50% de l'impôt élué* », indique une source proche du dossier.

Dans un deuxième temps, il n'est pas exclu que des responsables de ces montages financiers, assimilés à de la « *fraude fiscale* », ou des actionnaires qui en ont profité, soient eux aussi mis en cause, comme ce fut le cas en Allemagne. Outre-Rhin, des

dizaines de personnes ont ainsi été inculpées dans une affaire similaire dite des « Cum-Ex », dont des banquiers, des traders, des avocats et des conseillers financiers. Et, dans un arrêt de mars 2020, le tribunal de Bonn a placé le « Cum-Ex » en dehors du champ de la légalité. S'inscrivant dans une « zone grise » légale, ces pratiques d'optimisation fiscale sont désormais dans le viseur d'un nombre croissant de juridictions du Vieux Continent. Les Pays-Bas ont ainsi ouvert en 2021 une enquête pénale contre ABN Amro. La banque a passé une provision de près de 80 millions d'euros pour faire face au possible litige.

Un groupement de seize médias avait révélé une première fois en 2018, via les « Cum-Ex Files », des soupçons de fraude fiscale géante. En 2021, ils évaluaient, le montant total du préjudice à 140 milliards d'euros sur vingt ans.

À lire aussi

Sécheresse : les piscines des particuliers sont-elles menacées ? 🇫🇷

Emmanuel Maproul et la dette: six ans de rendez-vous ratés 🇫🇷

